

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est - Mer du Nord*

*Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité Réglementation des Ressources Marines*

Le Havre, le 16 mars 2020

**Le préfet de la région Normandie
préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

ARRETE n° 70 / 2020

**portant suspension temporaire de l'autorisation de pêche des coques sur une partie
des gisements de la baie des Veys
(gisement de Beauguillot et gisement de Brévands- département de la Manche)**

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législatives et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75/2019 du 14 juin 2019 autorisant la pêche des coques à titre professionnel sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 137/2019 du 25 septembre 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 75/2019 du 14 juin 2019 autorisant la pêche des coques à titre professionnel sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 54/2020 du 6 mars 2020 autorisant la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Beauguillot – département de la Manche) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 55/2020 du 6 mars 2020 fixant les horaires d'autorisation de pêche des coques sur une partie des gisements de la Baie des Veys (gisement de Beauguillot – département de la Manche) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 56/2020 du 6 mars 2020 portant suspension temporaire de l'autorisation de pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 57/2020 du 6 mars 2020 fixant les horaires d'autorisation de pêche des coques sur une partie des gisements de la Baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche) ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAR/19.080 du 23 avril 2019 du préfet de la région Normandie portant délégation de signature en matière d'activités maritimes à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

VU la décision directoriale n° 091/2020 du 27 janvier 2020 du directeur interrégional de la mer Manche Est– mer du Nord portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer

Manche-est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

CONSIDERANT que le Président de la république a étendu les mesures visant à limiter la propagation de l'épidémie liée au Coronavirus et que le passage en stade 3 a été annoncé par le Premier Ministre ;

CONSIDERANT les difficultés de commercialisation des coques pêchées et la diffusion de l'arrêté préfectoral n° 66/2020 du 16 mars 2020 portant fermeture de la pêche des coques sur les gisements de la baie de Somme Sud – Zone de production 80.04 (Département de la Somme) ;

SUR proposition du directeur interrégional de la Mer Manche Est - Mer du Nord ;

ARRETE :

Article 1 :

La pêche des coques à titre professionnel est interdite sur les gisements de Beauguillot et de Brévands à compter du mardi 17 mars 2020 à 00h00.

Article 2 :

Toute disposition, antérieure et contraire au présent arrêté, est suspendue jusqu'à la diffusion d'un prochain arrêté autorisant à nouveau la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys.

Article 3 :

Le directeur Interrégional de la Mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,


Par délégation,
La cheffe du service
régulation des activités et des emplois maritimes
Muriel ROUYER

Collection des arrêtés :

Préfecture de Normandie

Destinataires :

CNSP- CROSS Etel
Préfecture de la Manche
D.R.E.A.L Normandie
DDTM du Calvados - Service mer et littoral
DDTM de la Manche - Service mer et littoral
DDTM du Pas-de-Calais
DDTM de la Somme
RNN de Beauguillot
Groupement de gendarmerie départementale de la Manche
Groupement de gendarmerie maritime Manche – Mer du Nord
OFB – SD 50
CRPMEM de Normandie, Hauts-de-France et Bretagne
Mairie Sainte-Marie-du-Mont
Mairie de Carentan-les-Marais
IFREMER Port-en-Bessin
DIRMer siège, DIRMer Moyens nautiques, DIRMer toutes MT
DIRM NAMO